

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°59/2024

OBJET : CULTURE : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonctionnement du Centre Culturel des Gras

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'octobre à 14 h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC /Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Jean Pierre MONTCOUQUIOL/ Philippe JANIN /Romain BIANCHI / Clorinde MARCONI/ conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Sabrina DIVRY, Françoise DAMILANO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Sandrine GUGLIELMINO par Romain BIANCHI/Stephen VIALE par Clorinde MARCONI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO, Jean Christophe CENAZANDOTTI, Xavier JARJANETTE, Nathalie DIGANI, Michael TRUCCHI, Gracienne DODAIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de fonctionnement du Centre Culturel des Gras pour la saison 2024 - 2025 se monte à **quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros TTC.**

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

AR Prefecture

006-210600540-20241011-59-DE
Reçu le 16/10/2024

Oui cet exposé, après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Conseil départemental	24 000.00 €
Adhérents	19 845.00 €
Part Commune	15 752.00 €
TOTAL	59 597.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, ou son représentant à solliciter la participation financière du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2025 et approuve le plan de financement proposé ci-dessus :

En conséquence, **il est décidé** en Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès de la Région et du Département concernant le fonctionnement du Centre Culturel des Gras pour la saison 2024 - 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Procurations : 4 Votants : 20

Absents : 7 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20

Fait à Drap, le 11 octobre 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/10/2024

Affichage en mairie le : 16/10/2024